

DÉLIBÉRATION N°2026/05/03

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni dans la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire et Président du CCAS,

Présents : M. Laurent VIOLA, Président / Mme Nadine NAHAS, Vice-Présidente / M. Yves BLANCHARD / M. Laurent DAIME / Mme Gwenaëlle BRAULT / Mme Véronique TETEFORT / Mme Sylvie POYE / M. Alain GUYOT / Mme Marie-Ange POTIER / Mme Liliane BLANCHARD / Mme Magalie KAKOZI / Mme Elwidge BROCHET

Absente Excusée : Mme Elisabeth COUDERT (a donné pouvoir à Mme NAHAS)

En exercice : 13	Présents : 12	Votants : 13	Procuration : 1
------------------	---------------	--------------	-----------------

Objet : Création et installation d'une Commission Permanente

Le Code de l'Action Sociale des Familles donne la possibilité aux CCAS de créer au sein de leur Conseil d'Administration une commission permanente dont la mission est d'accélérer le traitement de certains dossiers en réunissant une instance plus adaptée en nombre de membres et plus souple en fonctionnement.

Elle reçoit compétence pour l'attribution des aides et des secours ce qui permet une plus grande souplesse et rapidité d'intervention que la décision prise en Conseil d'Administration.

La délégation de pouvoir du Conseil au Président ou à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué permet dans ce cas de leur confier des secours alimentaires ou financiers dans la limite de 350 € (pour le financier) et du barème ci-joint (pour l'aide alimentaire).

BAREME	Montant mensuelle de l'aide décliné en ticket et en valeur financière pour l'épicerie	Valeur ticket	Épicerie solidaire
500 € pour une personne seule	55 €	10 €	45 €
620 € pour 2 personnes	67 €	12 €	55 €
720 € pour 3 personnes	77 €	14 €	63 €
830 € pour 4 personnes	88 €	16 €	72 €
950 € pour 5 personnes	95 €	19 €	76 €
1080 € pour 6 personnes	108 €	21 €	87 €
1230 € pour 7 personnes	123 €	24 €	99 €

Le responsable de cette Commission Permanente rend compte des aides attribuées lors du Conseil d'Administration suivant.

La présidence de la commission est assurée par la Vice-Présidente du CCAS ou le Vice-Président délégué. Cette commission est composée également de cinq membres qui peuvent se réunir physiquement pour délibérer sur les demandes d'aides ou par mail quand le nombre total de dossiers est inférieur à cinq.

Proposition de nommer cinq autres membres.

Sont candidats : Membres élus : Sylvie POYÉ

Membres nommés : Liliane BLANCHARD ; Elisabeth COUDERT ; Elwidge BROCHET ; Marie-Ange POTIER

Et ce pour la période du mandat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide la création et l'installation de cette Commission Permanente composée de la vice-présidente Mme Nadine NAHAS, Mme Liliane BLANCHARD, Mme Sylvie POYÉ, Mme Elisabeth COUDERT, Mme Elwidge BROCHET et Mme Marie-Ange POTIER.

Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent le 19 mai 2026

Date de la convocation le 13 mai 2026

La secrétaire de séance



Céline GAUCLAIN

**Le Maire,
Président du CCAS**



Laurent VIOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerancier-80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.